



11 novembre 2021

(21-8560)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**NOUVELLES PRESCRIPTIONS DE L'AUTORITÉ DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES  
PRODUITS ALIMENTAIRES ET DES NORMES ALIMENTAIRES DE L'INDE  
(FSSAI) (DATÉES DU 27 JANVIER 2020) APPLICABLES AUX ALIMENTS  
POUR ANIMAUX ET LOI DE 2006 SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES NORMES  
ALIMENTAIRES – PRÉOCCUPATION  
COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 479**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR  
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 8 novembre 2021, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC des 3-5 novembre 2021 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

- 
1. Les États-Unis réitèrent leurs préoccupations au sujet de la directive de l'Inde concernant les aliments pour animaux, qui a été publiée le 27 janvier 2020, et qui sont consignées dans les documents [G/SPS/GEN/1804](#), [G/SPS/GEN/1866](#), [G/SPS/GEN/1898](#) et [G/SPS/GEN/1941](#) ainsi que dans les rapports résumés des réunions précédentes du Comité.
  2. Comme nous l'avons noté aux quatre réunions précédentes du Comité SPS, selon la directive, l'Inde autorise uniquement les importations des 49 types d'aliments énumérés dans la liste qui y figure, et cette liste omet plusieurs ingrédients couramment utilisés d'aliments pour animaux.
  3. Tout en travaillant de concert pour répondre aux préoccupations concernant cette mesure, nous demandons à nouveau au gouvernement de l'Inde de différer la mise en œuvre de la mesure jusqu'à ce que le processus écrit spécifique soit notifié et que les observations des Membres sur la mesure projetée aient été prises en considération.
-